

DIRECTION DES COLLEGES ET DE L'EDUCATION DIRECTION ADJOINTE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES SERVICE GESTION DES PERSONNELS TECHNIQUES

DOSSIER SUIVI PAR : MARYLINE EUDE-SURBLED

TEL: 02.35.15.60.96

E-MAIL: maryline eude-surbled@seinemaritime.fr

OBJET: situation au sein du collège Marcel PAGNOL

au HAVRE

Rouen, le 2 4 JAN. 2018

Monsieur Alban BRUNEAU Madame Sophie HERVE Conseillers Départementaux du Canton du Havre 3 Permanence 12 rue Michel Gautier 76600 LE HAVRE

Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux,

Par courrier du 17 novembre 2017, vous attirez mon attention sur la situation du collège Marcel PAGNOL au HAVRE et plus particulièrement sur le non renouvellement de deux contrats CUI destinés à couvrir les besoins d'entretien, d'hygiène et de sécurité.

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, l'accueil, la restauration et l'entretien général et technique des collèges ont été transférés aux Départements. Cette loi leur a également confié le recrutement et la gestion des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

Aussi, afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, le Département de la Seine-Maritime affecte le nombre d'agents techniques en corrélation avec les effectifs et les superficies de l'établissement

Vous évoquez le non renouvellement de deux contrats CUI. Les CUI-CAE, au sein des collèges. sont des contrats recrutés directement par les collèges publics, en leur qualité d'Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE), sans que le Département de la Seine-Maritime ait à émettre un avis d'opportunité. Toutefois, lorsque les contrats sont validés par le Pôle Emploi, le Département de la Seine-Maritime maintient son engagement afin de favoriser l'insertion professionnelle des populations en difficulté.

Concernant le collège Marcel PAGNOL au HAVRE, deux contrats arrivaient à échéance au 29 novembre 2017. Le collège a procédé à une demande de renouvellement et un contrat a été prolongé jusqu'au 29 novembre 2018. S'agissant du deuxième contrat, je vous informe qu'une étude sera prochainement réalisée afin de mettre en place une nouvelle organisation.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux, l'expression de ma considération distinguée.

> Le Président du Département Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général Adjoint Attractivité et Développement